



SORTIES DE PÊCHE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION PÊCHE DU CNHM

1. Les sorties de pêche sont ouvertes à toutes les personnes ayant un permis de pêche valide.
2. Les sorties de pêche sont gratuites pour les personnes ayant cotisé au CNHM (contribution de 42€/an).
Pour les personnes n'ayant pas cotisé au CNHM, une participation de 15€ sera appliquée à chaque sortie de pêche.
3. Les sorties de pêche sont principalement en bateau mais peuvent aussi se faire du bord.
4. Le nombre de cannes à pêche est de 4 maximum par pêcheur si la situation le permet.
5. Chaque participant doit se présenter à la cabane des pêcheurs du Sandre Hourtinais aux heures initialement prévues afin de s'inscrire et de recevoir une plaquette portant un numéro pour pouvoir prendre les photos des poissons remis à l'eau (maille inversée et/ou quotas dépassé, no kill).
L'heure de fin de la sortie pêche est 11h30,
6. La mesure des poissons se fait en bas du club house du CNHM entre 11h45 et 12h par une personne de l'organisation. Toutefois, la photo de poisson est recevable si elle est prise avec le poisson, le numéro sur la plaquette fournie et la mesure visible sur un mètre, Cette mesure du poisson s'effectue de sa bouche fermée jusqu'au bout le plus long de sa queue.
7. Selon la réglementation fédérale, le prélèvement des carnassiers est limité à 3 carnassiers dont 2 brochets par pêcheur.
Au-delà, **la photo est obligatoire** : les poissons seront bien comptabilisés et devront être obligatoirement remis à l'eau.

Les brochets > à 80 cm (maille inversée) seront pris en photo pour être comptabilisés et devront être obligatoirement remis à l'eau,

8. Le classement se fait aux points et au nombre de poissons en cas d'égalité.

9. Les poissons pris en compte pour le classement sont : Brochets, perches, sandres, silures et black-bass (à partir du 15/06 ouverture)

POISSONS	TAILLES MINIMALES	COEFFICIENT	POINTS MINIMUM
Brochet	60 cm	1	60
Sandre	50 cm	1	50
Silure	70 cm	0,5	35
Perche	25 cm	1	25
Black-bass (à partir du 15/06/2024)	40 cm	1	40

10. Les 4 premiers pêcheurs recevront un lot et les autres pêcheurs auront un lot de consolation,

A l'issue des 5 sorties de pêche, le vainqueur ayant le poisson de plus grande taille remportera le trophée CNHM (qui sera remis en jeu chaque année).

11. Nous serons amenés à prendre des photos des poissons et des participants des sorties de pêche afin de les diffuser à l'assemblée Générale (prévue à chaque début d'année civile) et à des fins liées à l'association (non commerciale).

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, nous considérons que vous nous autorisez à prendre des photos cependant nous vous laissons le soin de revenir vers nous en cas d'opposition.

12. Les dates des sorties de Pêche sont indiquées sur le site internet du CNHM et seront communiquées par mail et/ou SMS.

Contact par mail: peche.cnhm@gmail.com